



Contrat de Location

(consenti au locataire à titre touristique et de nature saisonnière)

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser le présent contrat de location. Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat dans un délai de 5 jours, revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou virement/postal représentant le montant de l'acompte. La location sera prise en compte dès réception de celui-ci. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

Entre:

Le propriétaire du Gîte _____ localisé quartier des Felgères
07460 Saint Sauveur de Cruizière, France.

Et:

Le locataire, M _____ domicilié _____

Tel: _____ Email: _____

<u>Situation de la location:</u>	<u>Descriptif du logement:</u>
Gîte quartier des Felgères 07460 St Sauveur de Cruizières	Type de logement: Maison individuelle Superficie: _____ m2. Capacité: _____ personnes. Nbre chambres ____ Lits: 1pers: ____ 2Pers: ____ Lits en mezzanine: _____

Equipement:

- Réfrigérateur, plaque de cuisson, cafetière, four micro-onde, tv etc.. (certaines gîtes: lave linge, lave vaisselle, climatisation).

Draps: _____ pers(7euros/pers) Oui __. Non __. Edf: _____/kwh(hors période estivale)
Linge de toilette: _____ pers(6euros/pers) Oui __. Non __. Taxe séjour: _____/jour/pers (+13ans).
Petit chien dans certaines gîtes: _____ 15 euros/semaine,(maxi 1/gîte). Lit bébé _____ 15e/semaine.

<u>Période de location</u>	<u>Nombre de personnes</u>
Du :	- Adultes:
Au :	- Enfants:
-Arrivée: Après 16h00 – Départ avant 10h00	- Pers/supp:

Prix du séjour et acompte:

La présente location est consentie moyennant le prix de : _____

Dont 30%, soit _____ versés dès la signature à titre d'acompte.

Frais de dossier conciergerie Campàna Club 12euros.

Le solde du prix sera versé dès la réception

Les clefs vous seront remises à la réception après état des lieux.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 250€ sera perçu lors du règlement du solde et rendu selon l'état des lieux dans un délai maximum d'une semaine.

Le propriétaire ou Campàna club se réserve le droit d'encaisser tout ou partie du dépôt en cas de dégradations constatées, objets cassés, manquants ou détériorés.

Obligations du locataire

Le locataire s'engage:

- A respecter la capacité d'accueil du logement
- A ne pas sous-louer le logement ou céder le présent contrat à un tiers
- A avertir le propriétaire ou Campàna Club dans les plus brefs délais de tous dégâts affectant le logement, son mobilier ou ses équipements.
- A respecter la destination du logement et à ne lui apporter aucune modification.
- A autoriser le propriétaire ou Campàna Club à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence.
- Le Gîte doit être rendu impeccable. Forfait nettoyage de 45euro/50m2 et 60euro/75m2 _____
- Le locataire certifie par ailleurs avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre bien les risques de la location saisonnière (Garantie villégiature liée à l'assurance habitation) ou s'engager à souscrire une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location.

*Comment nous avez vous connu? _____.

-Le présent contrat ainsi que les conditions générales devront être signés et accompagnés de l'acompte et des frais de dossier de 12euros à l'ordre de **Campàna Club** et renvoyés au siège:

Campàna Club

Quartier des Felgères 07460 Saint Sauveur de Cruizières.

Tel: 0619096104. Email: fedusa@gmail.com campanaclub.com

Fait ce jour :

Le propriétaire:

lu et approuvé

Le locataire:

lu et approuvé

CONDITIONS GENERALES

Article 1-durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2-conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location, des 12 euros de frais de dossier et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

- **paiement:** Le montant du séjour est intégralement payé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Article 3-annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 60 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4-annulation par le propriétaire : Le propriétaire devra reverser au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 5- arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6- utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. **En particulier, le locataire s'abstiendra de toute nuisance sonore entre 22 H et 7H du matin**

-**matériel:** Le gîte est loué avec literie, matériel de cuisine, verrerie, le tout conforme à un inventaire affiché à l'intérieur. - **linge de maison:** La location est mise à disposition sans linge de maison. Ceux-ci peuvent être loués. Dans tous les cas le locataire s'engage ne jamais utiliser la literie sans linge de maison.

Article 7- capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 8-animaux : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9-piscine : L'usage de la piscine est collectif et pour toutes les personnes séjournant sur le domaine (locataires et propriétaires). La piscine n'est pas accessible pendant les heures de nettoyage.

Il est interdit d'apporter dans l'enceinte de la piscine tout objet en verre ou, généralement, susceptible de blesser (aiguille de couture, objet tranchant...), ainsi que toute boisson autre que de l'eau.

- **tennis:** L'usage du tennis doit absolument se dérouler suivant son règlement intérieur.

Article 10-assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Campàna club décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et de la responsabilité civile du client.

Article 11-Etat des lieux et ménage: Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige. **Ménage:** Le gîte doit être rendu dans l'état impeccable de propreté (le forfait ménage est fortement conseillé), dans le cas contraire une somme forfaitaire de 55 euros sera retenue sur le cautionnement pour le ménage.

Article 12-Cas fortuits: Le propriétaire ni Campàna Club pourront être tenu responsable des cas fortuits de force majeure, catastrophes climatiques ou de nuisances qui pourraient interrompre ou perturber le séjour.

Le propriétaire:

lu et approuvé

Le locataire:

lu et approuvé